



Divorce de marocain en france

Par **mériyem**, le **28/07/2011** à **20:23**

Bonjour, ma mère de nationalité marocaine souhaite divorcer , elle n a pas encore choisie le type de divorce , mais elle veut divorcer en France , mes questions ; - comment se passe le divorce étranger en France?

- quelles sont les précautions a prendre avant d entamer la démarche ?
-quelles sont les documents a photocopier pour le dossier?
-que faire pour avoir les relevés de compte de mon père en France et au Maroc?
sachant que ma mère est mère au foyer sans ressource sa peur c est que mon pere vide ses compte en France donc comment éviter ou prouver cela ? voila pour mes questions je vous remercie infiniment pour tout vos reponses et conseils précieux

Par **mimi493**, le **29/07/2011** à **04:38**

[citation]comment se passe le divorce étranger en France? [/citation] ça n'a pas de sens. Le divorce étranger se passe à l'étranger, pas en France.

Votre mère doit faire comme tout le monde : prendre un avocat en premier lieu c'est obligatoire

Par **mériyem**, le **29/07/2011** à **13:05**

bonjour, merci pour vos reponses , je precise juste que mes parents vivent tous les deux en france depuis maintenant 30ans et que ma mere a entre ses mains le dossier de demande d

aide juridictionnelle et que effectivement elle vas prendre un avocat , et pour mes autres questions ? elle n ont peut etre pas de reponses avant le lencement de la procedure ? le but c est d avoir le maximum d informations et d elements en main avant d informer mon pere , dans tout les cas je suis infiniment reconnaissante a votre egart de nous accorder un peu de votre temps merci

Par **mimi493**, le **29/07/2011** à **18:25**

Elle devra voir tout ça avec son avocat en premier lieu